

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange  
 Nom commercial : DURA-INK® 5, 15, 25, 55, 60, 200 Red

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Utilisation de la substance/mélange : Marquage.

**1.2.2. Utilisations déconseillées**

Restrictions d'emploi : Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

LA-CO Industries Europe S.A.S.

Parc Industriel de la Plaine de

l'Ain - Allée des Combes.

01150.BLYES.France.

Phone: +33 (0)4 74 46 23 23

Fax: +33 (0)4 74 46 23 29

E-mail: info@eu.laco.com

Web: http://www.markal.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence : 24-hour emergency: CHEMTREC- U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887;  
 全国应急中心 0532 8388 9090

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Flam. Liq. 2 H225  
 Skin Irrit. 2 H315  
 Eye Dam. 1 H318  
 STOT SE 3 H336

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS05

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux

: 1-Butanol; Isopropanol; 1-Methoxy-2-propanol; propan-1-ol

Mentions de danger (CLP)

: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H315 - Provoque une irritation cutanée.  
 H318 - Provoque des lésions oculaires graves.  
 H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence (CLP)

: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
 P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
 P241 - Utiliser du matériel électrique, d'éclairage, de ventilation antidéflagrant.  
 P261 - Éviter de respirer les brouillards, vapeurs.  
 P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
 P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection.

# DURA-INK® 5, 15, 25, 55, 60, 200 Red

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

P302+P352 - Si sur la peau: laver abondamment à l'eau.  
P303+P361+P353 - Si sur la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / douche.  
P304+P340 - En cas d'inhalation: Transporter la personne à l'air frais et garder confortablement respirer.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.  
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P321 - Traitement spécifique (voir Premiers secours sur cette étiquette).  
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.  
P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Poudre sèche, de la mousse pour l'extinction.  
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
P405 - Garder sous clef.  
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale Point de collecte.

### 2.3. Autres dangers

PBT: pas encore évalué

vPvB: pas encore évalué

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
ethanol	(N° CAS) 64-17-5 (N° CE) 200-578-6 (N° Index) 603-002-00-5	60 - 75	Flam. Liq. 2, H225
1-Butanol	(N° CAS) 71-36-3 (N° CE) 200-751-6 (N° Index) 603-004-00-6	5 - 10	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336
1-Methoxy-2-propanol	(N° CAS) 107-98-2 (N° CE) 203-539-1 (N° Index) 603-064-00-3	5 - 10	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336
Isopropanol	(N° CAS) 67-63-0 (N° CE) 200-661-7 (N° Index) 603-117-00-0	0 - 5	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
propan-1-ol	(N° CAS) 71-23-8 (N° CE) 200-746-9 (N° Index) 603-003-00-0	0 - 5	Flam. Liq. 2, H225 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H336
3',6'-bis(diethylamino)spiro[isobenzofuran-1(3H),9'-[9H]xanthene]-3-one	(N° CAS) 509-34-2 (N° CE) 208-096-8	0 - 1.5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2, H319
4,4'-carbonimidoylbis[N,N-diethylaniline] monohydrochloride; Basic Yellow 37	(N° CAS) 6358-36-7 (N° CE) 228-770-5	0 - 1	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Premiers soins après inhalation

: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau

: Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau/.... Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

# DURA-INK® 5, 15, 25, 55, 60, 200 Red

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Premiers soins après ingestion : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Mousse. Poudre sèche.

Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables.

Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Protection en cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. EN469.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Porter des gants appropriés.

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Porter des gants appropriés.

Procédures d'urgence : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

Procédés de nettoyage : Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. Déversements importants : Endiguer le plus en aval possible du déversement pour élimination ultérieure. Utiliser une matière non combustible du type vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un récipient pour élimination ultérieure.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter de respirer les brouillards, vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique, d'éclairage, de ventilation antidéflagrant.

Conditions de stockage : Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Produits incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

Matières incompatibles : Sources de chaleur.

Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.

Interdictions de stockage en commun : Matières incompatibles.

# DURA-INK® 5, 15, 25, 55, 60, 200 Red

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Lieu de stockage

: Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Marquage.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

ethanol (64-17-5)		
France	Nom local	Alcool éthylique
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	1900 mg/m <sup>3</sup>
France	VME (ppm)	1000 ppm
France	VLE(mg/m <sup>3</sup> )	9500 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (ppm)	5000 ppm
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises
France	Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)
Allemagne	TRGS 910 Notes sur la concentration admissible	

1-Butanol (71-36-3)		
UE	Nom local	n-Butyl alcohol
France	Nom local	Alcool n-butylique
France	VLE(mg/m <sup>3</sup> )	150 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (ppm)	50 ppm
Allemagne	TRGS 910 Notes sur la concentration admissible	

1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)		
UE	Nom local	1-Methoxypropanol-2
UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	375 mg/m <sup>3</sup>
UE	IOELV TWA (ppm)	100 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m <sup>3</sup> )	568 mg/m <sup>3</sup>
UE	IOELV STEL (ppm)	150 ppm
UE	Notes	Skin
France	Nom local	Ether méthylique du propylène-glycol (1-Méthoxy-2-propanol)
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	188 mg/m <sup>3</sup>
France	VME (ppm)	50 ppm
France	VLE(mg/m <sup>3</sup> )	375 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (ppm)	100 ppm
France	Note (FR)	Peau
Allemagne	TRGS 910 Notes sur la concentration admissible	

propan-1-ol (71-23-8)		
France	Nom local	Alcool n-propylique
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	500 mg/m <sup>3</sup>
France	VME (ppm)	200 ppm
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises
Allemagne	TRGS 910 Notes sur la concentration admissible	

Isopropanol (67-63-0)		
France	Nom local	Alcool isopropylique

# DURA-INK® 5, 15, 25, 55, 60, 200 Red

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Isopropanol (67-63-0)		
France	VLE(mg/m <sup>3</sup> )	980 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (ppm)	400 ppm
Allemagne	TRGS 910 Notes sur la concentration admissible	

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Rince-oeils.

#### Équipement de protection individuelle:

Éviter toute exposition inutile.

#### Protection des mains:

Utilisez des gants en caoutchouc. EN374

#### Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. EN166

#### Protection des voies respiratoires:

Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. NIOSH. Respirateur agréé. EN 12083

#### Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Marqueur solide contenant de la peinture liquide coloré.
Couleur	: rouge.
Odeur	: de l'alcool.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 78 °C
Point d'éclair	: 17 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs très inflammables.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV : 70 - 100 %

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

# DURA-INK® 5, 15, 25, 55, 60, 200 Red

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Rayons directs du soleil. Chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables. La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

#### ethanol (64-17-5)

DL50 orale rat 10470 mg/kg

DL50 cutanée lapin > 20000 mg/kg

CL50 inhalation rat (mg/l) 133.8 mg/l/4h

#### 1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)

DL50 orale rat 4016 mg/kg de poids corporel

DL50 cutanée rat > 2000 mg/kg de poids corporel

CL50 inhalation rat (ppm) > 7000 ppm 6 hr

#### propan-1-ol (71-23-8)

DL50 orale rat 5400 mg/kg

DL50 cutanée lapin 4032 mg/kg

CL50 inhalation rat (mg/l) > 33.8 mg/l/4h

#### Isopropanol (67-63-0)

DL50 orale rat 5840 mg/kg

DL50 cutanée lapin 16.4 ml/kg

CL50 inhalation rat (ppm) > 10000 ppm/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

#### ethanol (64-17-5)

Groupe IARC 1 - Carcinogenic to humans

#### Isopropanol (67-63-0)

Groupe IARC 3 - Non classable

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

# DURA-INK® 5, 15, 25, 55, 60, 200 Red

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

### ethanol (64-17-5)

CL50 poisson 1	14200 mg/l
CE50 Daphnie 1	5012 mg/l

### 1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)

CL50 poisson 1	20800 mg/l
CE50 Daphnie 1	23300 mg/l
ErC50 (algues)	> 1000 mg/l

### propan-1-ol (71-23-8)

CL50 poisson 1	4555 mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	1000 mg/l 48 h

### Isopropanol (67-63-0)

CL50 poisson 1	10000 mg/l
----------------	------------

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### ethanol (64-17-5)

Biodégradation	> 96 % 28 d
----------------	-------------

#### 1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	96 % 28 d

#### propan-1-ol (71-23-8)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	75 % 20 d

#### Isopropanol (67-63-0)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### ethanol (64-17-5)

Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.
------------------------------	--

#### 1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)

Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.
------------------------------	--

#### propan-1-ol (71-23-8)

BCF poissons 1	0.88
Log Pow	0.2

#### Isopropanol (67-63-0)

Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.
------------------------------	--

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### DURA-INK® 5, 15, 25, 55, 60, 200 Red

Ecologie - sol	Non établi.
----------------	-------------

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### DURA-INK® 5, 15, 25, 55, 60, 200 Red

PBT: pas encore évalué
------------------------

# DURA-INK® 5, 15, 25, 55, 60, 200 Red

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

vPvB: pas encore évalué

### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Recommandations pour l'élimination des déchets	: Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Indications complémentaires	: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: Pour l'élimination au sein de la CE, le code approprié selon le catalogue européen des déchets (EWC) devrait être utilisé.
Code HP	: H3-A - «Facilement inflammable»: — substances et préparations à l'état liquide (y compris les liquides extrêmement inflammables) dont le point d'éclair est inférieur à 21 °C, ou — substances et préparations pouvant s'échauffer au point de s'enflammer à l'air à température ambiante sans apport d'énergie, ou — substances et préparations à l'état solide qui peuvent s'enflammer facilement par une brève action d'une source d'inflammation et qui continuent à brûler ou à se consumer après l'éloignement de la source d'inflammation, ou — substances et préparations à l'état gazeux qui sont inflammables à l'air à une pression normale, ou — substances et préparations qui, au contact de l'eau ou de l'air humide, produisent des gaz facilement inflammables en quantités dangereuses. H4 - «Irritant»: substances et préparations non corrosives qui, par contact immédiat, prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses, peuvent provoquer une réaction inflammatoire.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: Non réglementé.
N° ONU (IMDG)	: Non applicable
N° ONU (IATA)	: Non applicable
N° ONU (ADN)	: Non réglementé.
N° ONU (RID)	: Non réglementé.

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non réglementé.
Nom d'expédition (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non réglementé.
Désignation officielle de transport (RID)	: Non réglementé.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non réglementé.

#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non réglementé.

#### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non réglementé.

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: Non réglementé.
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable
Groupe d'emballage (ADN)	: Non réglementé.
Groupe d'emballage (RID)	: Non réglementé.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non



# DURA-INK® 5, 15, 25, 55, 60, 200 Red

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Polluant marin	: Non
Autres informations	: Conformément aux réglementations 3.4.1.1.2 de l'OACI/IATA; Réglementations IMDG 2.4.2.2.2 Test du produit conformément à la réglementation des Nations Unis pour la classification des solides facilement inflammables, section 33.2.1.4.3.1 - Épreuve de présélection. Le filtre intérieur avec l'encre absorbée est retiré du corps du marqueur. Le diamètre du filtre testé est de 20 mm. La fin du filtre est allumée à l'aide d'une torche à 2 000 °C. Après 2 minutes, seuls 50 mm de la longueur de cylindre ont brûlé. Le produit n'est pas un solide facilement combustible de la division 4.1

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non réglementé.

#### Transport maritime

Règlement du transport (IMDG)	: Conformément aux réglementations 3.4.1.1.2 de l'OACI/IATA; Réglementations IMDG 2.4.2.2.2 Test du produit conformément à la réglementation des Nations Unis pour la classification des solides facilement inflammables, section 33.2.1.4.3.1 - Épreuve de présélection. Le filtre intérieur avec l'encre absorbée est retiré du corps du marqueur. Le diamètre du filtre testé est de 20 mm. La fin du filtre est allumée à l'aide d'une torche à 2 000 °C. Après 2 minutes, seuls 50 mm de la longueur de cylindre ont brûlé. Le produit n'est pas un solide facilement combustible de la division 4.1
-------------------------------	---

#### Transport aérien

Règlement du transport (IATA)	: Conformément aux réglementations 3.4.1.1.2 de l'OACI/IATA; Réglementations IMDG 2.4.2.2.2 Test du produit conformément à la réglementation des Nations Unis pour la classification des solides facilement inflammables, section 33.2.1.4.3.1 - Épreuve de présélection. Le filtre intérieur avec l'encre absorbée est retiré du corps du marqueur. Le diamètre du filtre testé est de 20 mm. La fin du filtre est allumée à l'aide d'une torche à 2 000 °C. Après 2 minutes, seuls 50 mm de la longueur de cylindre ont brûlé. Le produit n'est pas un solide facilement combustible de la division 4.1
-------------------------------	---

#### Transport par voie fluviale

Non réglementé.

#### Transport ferroviaire

Non réglementé.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Les substances ne sont pas soumises au règlement (CE) n° 850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117 / CEE.

Teneur en COV : 70 - 100 %

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Indications de changement:

Informations relatives au transport.

### Abréviations et acronymes:

ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists)

# DURA-INK® 5, 15, 25, 55, 60, 200 Red

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

	CAS (Chemical Abstracts Service) number.
	CLP: Classification, étiquetage, emballage.
	GHS: Système général harmonisé (de classification et d'étiquetage des produits chimiques).
	OSHA: Occupational Safety & Health Administration
	PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques
	TSCA: Toxic Substances Control Act

Sources des données : ESIS (European chemical Substances Information System; accessed at: <http://esis.jrc.ec.europa.eu/index.php?PGM=cla>. European Chemicals Agency (ECHA) C&L Inventory database. Accessed at <http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database>. Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition. National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition. RÉGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:		
Flam. Liq. 2	H225	D'après les données d'essais
Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
STOT SE 3	H336	Méthode de calcul

**SDS Prepared by:** The Redstone Group  
6077 Frantz Rd.  
Suite 206  
Dublin, OH USA 43016  
+1.614.923.7472  
[www.redstonegrp.com](http://www.redstonegrp.com)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*